

sepal

Planifier
l'agglomération
lyonnaise

Une agglomération résiliente et sobre de ses ressources

Le 15 décembre 2021, le Sepal a décidé d'engager la révision du Scot de l'agglomération lyonnaise et mis en place quatre commissions thématiques pour débattre de l'avenir du territoire. Un premier cycle consacré au diagnostic partagé a réuni les conseillers du Sepal, les vice-président.es des collectivités membres et représentants des partenaires associés à la démarche. Cette synthèse reprend les principaux éléments de diagnostic et de débat de cette première commission.

Les 4 thèmes de la commission

Atténuer l'empreinte écologique par une consommation sobre des ressources naturelles

- Quelle ambition en matière de sobriété énergétique et quels leviers prioritaires (rénovation énergétique des bâtiments, mobilité bas carbone, ...) ? Et en matière de production d'énergie renouvelable ?
- Quelles coopérations avec les territoires voisins pour atteindre la « neutralité carbone » ?
- Comment réduire le recours en matériaux dans l'aménagement, la construction, la rénovation ?
- Compte-tenu des contraintes, faut-il faire de l'eau une clé d'entrée prioritaire dans les choix de développement et d'aménagement ?

Tendre vers un territoire résilient, favorable à la santé, pour s'adapter aux effets du changement climatique

- Comment planifier un « paysage d'acclimatation » à l'échelle de l'agglomération lyonnaise (« ceinture verte », « parcours acclimatés », ...), mais aussi à l'échelle des quartiers ?
- Faut-il créer des nouveaux espaces de nature pour réduire les inégalités en la matière et répondre aux besoins ? Et comment gérer les conflits d'usages (biodiversité, agriculture, loisirs, chasse, ...) ?
- Faut-il interdire ou conditionner le développement/rénovation de certains secteurs soumis à des risques, des nuisances ou des pollutions ?

Préserver les milieux, renaturer et retrouver la multifonctionnalité des sols

- Comment construire une trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2050 et diviser par 2 la consommation d'espace à horizon 2030 ? Où prioriser les rétro-zonages ? Sur quels types de zones ?
- Quelles seront les futures zones préférentielles de renaturation et de désimperméabilisation : zones d'activités, friches, stationnement, voiries... ?
- Comment tendre vers une régénération des sols et de la nature, y compris en milieu urbain ?

Renforcer l'ancrage local des fonctions nourricières du territoire

- Faut-il étendre les PENAP sur l'agglomération lyonnaise ?
- Comment adapter l'activité agricole et ses pratiques aux enjeux de résilience et de santé des populations ?
- Quelle stratégie agricole pour favoriser la production et l'approvisionnement local, la diversité des cultures ?
- Quel accompagnement en terme de stratégie foncière (création de régies publiques, acquisition de foncier non bâti et bâti, logement pour les exploitants,...) ?



Une agglomération résiliente
et sobre de ses ressources

Chiffres clés et principaux constats

90 % de l'énergie
nécessaire aux consommations
du territoire est importée

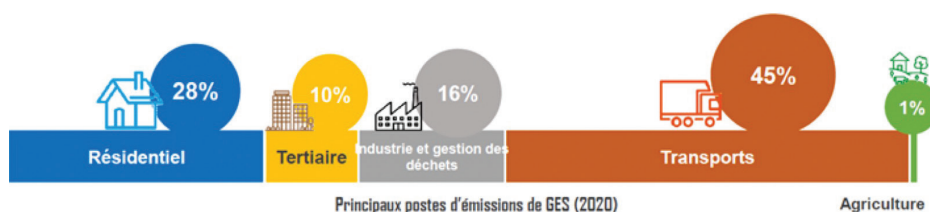
Un mix énergétique
dominé à **65 %**
par des énergies fossiles

7 % de la consommation
énergétique finale couverte
par la production locale
d'EnR

► Un territoire fortement dépendant des énergies fossiles

Malgré une tendance à la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre (-9 % entre 1990 et 2018), le territoire de l'agglomération lyonnaise devra fortement accentuer ses efforts pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Les deux principaux contributeurs d'émissions de gaz à effets de serre du territoire sont les transports et l'habitat, deux secteurs sur lesquels le Scot dispose de plusieurs leviers pour réduire la demande en énergie : rénovation énergétique, ville de la proximité, promotion des offres de mobilités décarbonées,...

Par ailleurs, le territoire devra accélérer sa production d'énergie renouvelable et de récupération localement (photovoltaïque, biomasse, méthanisation, chaleur fatale,...) mais aussi en coopération étroite avec les territoires voisins pour viser une meilleure autonomie énergétique.



14 carrières sur le territoire
= volume maximal autorisé de
5,6 millions de tonnes par an

9 à 10 millions
de tonnes = besoins annuels
en matériaux neufs de l'aire
d'attraction de Lyon

4,2 millions
de tonnes de déchets du BTP
sur le territoire, dont 32 %
sont recyclés

► Un gisement local important de matériaux de construction

Avec ses 14 carrières, le territoire dispose d'un gisement qui couvre l'essentiel de l'approvisionnement en matériaux de construction de l'agglomération lyonnaise, sans toutefois permettre une complète autonomie, qui est assurée à l'échelle de l'aire d'attraction de Lyon.

La mobilisation de cette ressource locale apparaît nécessaire dans les années à venir, même s'il convient d'activer tous les leviers permettant de limiter son usage : préserver et développer les filières du réemploi et du recyclage des déchets du BTP, privilégier la rénovation à la construction neuve, favoriser le recours aux matériaux biosourcés (bois, terres, chanvre,...).

L'équivalent de **360 000**
lacs du Parc de la Tête d'Or
prélevés en 2019

13 communes en état
de catastrophe naturelle
sécheresse à l'été 2020

-86 % de précipitations
en mai 2022, par rapport
aux normales de saison

-10 à -50 %
de diminution des débits
à l'étiage du Rhône en 2050

► Une augmentation des pressions sur la ressource en eau

Les besoins en eau de l'agglomération lyonnaise, estimés entre 300 000 m³ à 400 000 m³/jour, sont stables malgré la croissance de la population. Alimentée en grande partie par la nappe du Rhône, l'agglomération puise également son eau dans la nappe de l'Est Lyonnais qui connaît des défauts de recharge récurrents du fait du changement climatique et de l'artificialisation des sols. La baisse attendue du débit du Rhône dans les années à venir va également accentuer la pression sur une ressource en eau aux usages concurrents et multiples (eau potable, industries, irrigation agricole, espaces verts, ...).

Forte augmentation
du nombre de jours de forte
chaleur (>35°C) / an

23 % des ménages équipés
d'une climatisation en 2020

3,5 m² d'espaces verts
accessibles / habitant à Lyon

10 m² de sol artificialisé
= **2 m³** d'eau en moins
dans les nappes

10 cm
de sol fertile constitué
= **2 000 ans** d'histoire

Plus du **1/4** des espèces
animales terrestres vit dans
l'humus des sols

68 % des animaux
vertébrés sauvages ont disparu
en près de 50 ans en France

62 espèces présentes
sur le territoire classées
sur la liste rouge nationale,
5 en danger critique

Superficie théorique
pour couvrir les besoins
alimentaires à assiette
constante :

544 200 ha

Surface de production
actuelle :

19 600 ha

4,6 % d'autonomie
alimentaire

88 % de la SAU dédiée
à l'alimentation animale

386 exploitations en 2020
(-36 % depuis 2010)

.....► Une montée des phénomènes extrêmes liée au changement climatique

Canicules, sécheresses, feux de forêts, inondations, coulées de boues, mouvements de terrains, ... autant de phénomènes qui vont s'accroître sur le territoire, l'un des plus exposés en France aux changements climatiques.

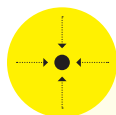
Répondre au double défi d'un territoire acclimaté et résilient suppose une certaine ambition en matière de lutte contre l'artificialisation, de désimperméabilisation, de renaturation, dans les tissus les plus urbanisés comme dans les plaines agricoles intensives de l'Est lyonnais ou du Franc Lyonnais, à l'échelle du quartier (espace vert de proximité) comme à celle de l'agglomération lyonnaise (grande ceinture arborée).

.....► Des sols et une biodiversité sous pression

Au même titre que les théâtres gallo-romains de Fourvière, le sol est un patrimoine commun qu'il s'agit de mieux préserver. Or environ **1 400 ha d'espaces naturels et agricoles ont été consommés entre 2010 et 2020**. On note par ailleurs un appauvrissement des sols dû à certaines pratiques agricoles (hyperspécialisation, sols nus, pesticides,...). Cette urbanisation et ces activités anthropiques sont responsables d'une réduction sans précédent de la biodiversité. L'enjeu pour le territoire sera de préserver, de régénérer les sols et de répondre à la trajectoire fixée nationalement permettant d'atteindre le « zéro artificialisation nette » à horizon 2050.

.....► Une diversité des types d'agriculture sur le territoire

Près d'un quart du territoire de l'agglomération lyonnaise est occupé par des terres agricoles dont les productions sont très diverses (arboricultures au sud-ouest, céréales sur la plaine de l'Est, élevages dans les Monts-d'Or, maraichage,...). Toutefois, une grande part de cette production est actuellement exportée (95 %) et dédiée à l'alimentation animale. Ainsi, parallèlement à une politique exemplaire de protection sur le long terme des terres agricoles (création de plus de 13 000 ha de périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels, les « PENAP »), l'agglomération doit accroître sa très faible autonomie alimentaire (multiplication des circuits-courts, préservation de la qualité des terres et des cultures, installation de jeunes agriculteurs,...), dans un contexte climatique et géopolitique incertain (pénuries alimentaires, hausse des coûts,...).



Synthèse des échanges

Sujets consensuels

- La participation à l'effort national d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 est un impératif partagé. En matière d'aménagement du territoire, ce choix impliquera des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique, de mobilités bas carbone (voyageurs et marchandises) et de production d'énergies renouvelables et de récupération.
- La loi Climat & Résilience invitant les territoires à fixer une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » à horizon 2050 est aujourd'hui un fait acquis. Reste toutefois à définir les objectifs intermédiaires de baisse de la consommation d'espaces naturels et agricoles à horizon 2030, puis de baisse de l'artificialisation à horizon 2040 et 2050.
- Les enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire aux changements climatiques, de biodiversité, d'autonomie alimentaire, d'accès à l'eau... appellent à fixer des objectifs et des mesures ambitieuses en faveur d'un paysage « acclimaté et fertile » : végétalisation, désimperméabilisation, désartificialisation, création de lieux de rafraîchissement et de nature accessibles, évolution des pratiques agricoles...
- La volonté d'un développement démographique et urbain maîtrisé de l'agglomération lyonnaise semble partagée pour, d'une part, garantir la préservation du cadre de vie d'une agglomération « à taille humaine », et d'autre part, limiter l'empreinte écologique de ce développement sur les ressources limitées du territoire : eau, matériaux, sols, ...
- L'extension des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) et leur programme d'actions sont ressortis comme particulièrement indiqués pour lutter contre la spéculation foncière et travailler concrètement sur la transition et l'adaptation de l'activité agricole locale. De même, certains participants militent pour développer une véritable stratégie agricole, partagée avec les territoires voisins pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

Sujets faisant débat ou restant à approfondir

- La volonté d'un développement démographique et urbain davantage maîtrisé, équilibré et conditionné pose la question de l'organisation territoriale : le Centre et l'Est lyonnais seront-ils amenés à jouer un rôle aussi prépondérant dans le développement résidentiel et économique que par le passé ? Quels seront les futurs lieux prioritaires du développement ? Quels seront les espaces stratégiques pour la résilience du territoire à « ménager », à préserver, à régénérer/renaturer... etc.
- De même, face aux risques, aux nuisances et à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, le Scot doit-il limiter beaucoup plus fortement l'exposition des populations et promouvoir une véritable culture du risque, en conditionnant voire en interdisant l'urbanisation/la densification des secteurs urbains particulièrement sensibles ?
- Le Scot doit se saisir des travaux prospectifs nationaux sur les leviers d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 : réinvestissement du parc existant et baisse de la production neuve (notamment de maisons individuelles), baisse de la surface occupée par ménage, décarbonation des mobilités et de l'économie, changements de comportement... Le niveau d'ambition et les leviers sur chacun des objectifs de la politique « bas carbone » restent à être débattus et définis collectivement : objectifs de rénovation énergétique du parc (logement, tertiaire), production d'énergie renouvelables et de récupération (EnR&R), objectifs de report modal...
- Plus spécifiquement, la territorialisation et les conditions de déploiement des EnR&R sur le territoire doivent être précisés. Quels sont les lieux préférentiels d'implantation des parcs solaires photovoltaïques ? Quelles conditions au développement de parcs au sol ? Quels objectifs de déploiement du réseau de chaleur urbain ?...



Visitez notre site
www.scot-agglolyon.fr



Suivez toute l'actualité du projet sur
[@demain.lagglomeration.lyonnaise](https://www.facebook.com/demain.lagglomeration.lyonnaise)



Consultez la plateforme participative
purpoz.com/demain-agglolyonnaise